



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le 12 mai 2022 s'est tenu à Abidjan, un atelier de partage d'expériences, de recueil de contributions et de leçons apprises sur la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Il était présidé par Monsieur Adama Toungara, le Médiateur de la République et organisé par le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, avec l'appui du Système des Nations Unies. La Ministre de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté était également présente. Cet atelier a regroupé une centaine de participants représentants des structures gouvernementales, les autorités locales, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les entités du Système des Nations Unies, impliqués dans la mise en œuvre d'interventions multifformes, en lien avec la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. L'atelier a été marqué par trois (03) temps forts à savoir :

- ✓ La cérémonie d'ouverture
- ✓ La phase des communications et des échanges
- ✓ La cérémonie de clôture

I- LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Cette cérémonie d'ouverture a enregistré trois allocutions : d'abord l'intervention du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, suivie de l'allocution du Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale et enfin le discours d'ouverture du Médiateur de la République.

II- LA PHASE DES COMMUNICATIONS ET DES ÉCHANGES

1-la phase des communications

- a- Madame Grace F. KPOHAZOUNDE, Conseillère paix et Développement du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies a communiqué sur le thème : « Résultats, bonnes pratiques et leçons apprises en matière de cohésion sociale : bonnes pratiques, analyses et réflexion conjointes ».
- b- Monsieur TIMITE Falley, Directeur Général de la Cohésion Nationale est intervenu sur le thème : « défis actuels en matière de réconciliation et de cohésion sociale ; perspectives : les succès à capitaliser, initiatives, résultats et consolidation des acquis ».
- c- Monsieur SANOGO Mamadou, Sous-directeur du renforcement de la Cohésion sociale à la Médiature sur le thème : « le Médiateur de la République et la cohésion en Côte d'Ivoire : attributions, actions, leçons et bonnes pratiques ».

Les participants ont pu recueillir et croiser les bonnes pratiques et les leçons apprises de plusieurs années de mise en œuvre de programmes et projets dans le domaine de la cohésion sociale par des acteurs multifformes, sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ils ont également



bénéficié de l'expérience des autorités locales sur la prévention et la gestion des conflits. La réflexion conjointe sur les défis résiduels en matière de cohésion sociale, a permis de dégager des priorités thématiques et géographiques pour les années à venir.

Plusieurs bonnes pratiques figurant en annexe du présent document ont émergé des échanges des participants. Par ailleurs, afin de faciliter la consolidation de ces bonnes pratiques, les participants ont décidé la **mise en place d'un système de gestion des connaissances regroupant les bonnes pratiques en matière de cohésion sociale**, qui sera accessible sur le site internet du Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale. Cet outil favorisera le partage et la divulgation des bonnes pratiques et facilitera par la même occasion, leur mise à échelle par toutes les parties prenantes de la cohésion sociale.

Au cours des échanges, plusieurs orientations ont été formulées pour l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale.

➤ **Relativement à la priorisation géographique et thématique en matière de cohésion sociale**

- Les conflits inter et intracommunautaires latents demeurent importants sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les régions de l'ouest et dans le centre du pays.
- Les conflits liés au foncier se retrouvent sous diverses formes sur toute l'étendue du territoire.
- Les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment du bois et des forêts classées sont prédominants à l'ouest, tandis que l'orpaillage illicite est retrouvé plus particulièrement au centre et au Nord Est.
- Les conflits liés à la chefferie sont retrouvés sur l'ensemble du territoire, mais plus courants dans la moitié sud du pays.
- Les conflits agriculteurs-éleveurs sont de plus en plus fréquents et se retrouvent principalement dans le centre et dans le nord du pays.
- Les conflits frontaliers pour lesquels sept régions sont concernées à ce jour.
- Les conflits administratifs sont observables sur l'ensemble de l'étendue du territoire.

➤ **Relativement à l'approche de résolution des conflits**

Les participants ont encouragé une approche de résolution des conflits basée sur la culture de la paix, l'éducation à la paix, la non-violence et la lutte contre la désinformation.

Le renseignement, l'écoute, l'humilité et la prise en compte des bonnes pratiques coutumières dans la résolution des conflits ont été prônés.



➤ **Relativement au renforcement de l'architecture de paix en Côte d'Ivoire**

Les participants ont dans leur ensemble reconnu l'existence d'une architecture de paix en Côte d'Ivoire permettant l'alerte précoce, l'écoute, la médiation, le suivi de la médiation et la sensibilisation. Des structures étatiques et la société civile se sont également accordés sur la nécessité d'une approche décentralisée, un renforcement de la synergie, de la coordination et la capitalisation des bonnes pratiques.

À l'issu des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Faire un plaidoyer auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire pour le renforcement des moyens du dispositif d'alerte précoce en apportant des mesures d'accompagnement aux acteurs bénévoles afin d'en faire des partenaires de l'action de l'Etat.
- Renforcer la coordination de l'alerte précoce par de plus grands moyens matériels ainsi que la production statistique sectorielle du domaine de la cohésion nationale.
- Fluidifier et vulgariser les procédures de partage d'informations dans le mécanisme d'alerte précoce par un renforcement de capacités techniques sur l'architecture de paix et ses mécanismes ainsi que sur les moyens de détection des premiers signaux de conflits.
- Mener des actions pour la promotion du renforcement de l'appartenance à la Nation ivoirienne, une et indivisible, à travers des actions fédératrices.
- Renforcer l'infrastructure de paix, à travers une meilleure synergie et coordination des acteurs.

III- LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE.

La cérémonie de clôture a enregistré l'intervention du Ministre de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale.

Abidjan, le 12 mai 2022



LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE



ANNEXE

1. Les Comités Civilo-militaires : institués par l'arrêté du 17 sept 2019, à la suite d'expérimentation dans le cadre de la mise en œuvre de projets du Fonds de consolidation de la paix.
2. La charte des bonnes pratiques pour la délimitation des territoires villageois.
3. Le manuel du dialogue intercommunautaire.
4. Le livre Blanc pour l'application de l'agenda jeunes paix et sécurité : bonne pratique documentée dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet du fonds de Consolidation de la paix.
5. La charte de bonnes pratiques pour la préservation des Parcs, des réserves et des forêts classées.
6. Les comités de veille et de suivi de la situation de la cohésion sociale
7. La médiation inter-villageoise
8. Les Comités villageois de gestion foncière
9. La vulgarisation des textes de lois